



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 25 avril 2012

Le Comité Technique Local s'est réuni mercredi 25 avril 2012.

L'ordre du jour de ce Comité était le suivant :

- ① Bilan d'exécution budgétaire 2011
- ② Budget 2012.
- ③ Modification des horaires d'ouverture des guichets de la trésorerie de Tarbes Adour Echez.
- ④ Calendrier de déploiement du référentiel Marianne pour la partie secteur public local.
- ⑤ ISF : nouvelles modalités de déclaration et de paiement.
- ⑥ Questions diverses .

Compte tenu du contexte politique actuel et de l' instrumentalisation du 1er mai qui est faite par un candidat à l'élection présidentielle, la CGT a remis et lu une déclaration liminaire en séance que vous retrouverez sur notre site internet.

① Bilan d'exécution budgétaire 2011 :

Le bilan 2011 et la programmation 2012 sont en pièces jointes. A noter que depuis le passage à Chorus, il est devenu impossible de disposer d'éléments détaillés par site et que nous devons donc nous contenter d'une appréciation globale par postes de dépenses tant au niveau de l'exécution budgétaire que de la programmation pour l'exercice en cours.

Sur 2011 le montant global des dépenses s'est chiffré à 2 321 280 euros, soit un recul de 5 % par rapport à l'exercice antérieur.

Depuis 2008, tous les budgets ont été en recul, réduisant les moyens de fonctionnement des services.

② Programmation 2012 :

Avant d'entamer la discussion sur le budget 2012, la CGT a contesté la lecture du décret du 15 février 2011 relatif aux comités techniques qui ne permettrait pas aux représentants du personnel de s'exprimer par un vote sur le budget .

De notre point de vue , les articles 34 et 37 du décret auxquels la direction fait référence permettent au contraire , et cela est complètement logique (l'examen d'un budget de fonctionnement est bien l' acte de gestion le plus important de l'année), aux représentants du personnel de s'exprimer sur le budget par un vote.

Ce point de droit n'est en rien anodin puisque la possibilité de vote peut conduire à une deuxième convocation de comité technique et à l'examen d'amendements par rapport aux propositions initiales de l'administration.

Tarbes, le 27 avril 2012

**Syndicat CGT Finances Publiques
Section des Hautes Pyrénées
Centre des Finances Publiques de Tarbes
1 boulevard du maréchal Juin
65 023 Tarbes cédex 9
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>**

cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr

La CGT a également fait remarquer que le Comité Technique Local se réunit pour la troisième fois cette année sans qu'un règlement intérieur de fonctionnement ait été arrêté.

Le budget 2012 (à visualiser sur le site CGT FP 65) (avant dotations complémentaires éventuelles) affiche un recul de 9 % (de 12 %, si l'on tient compte des sommes mises en réserve et qui ne seront sans doute pas déléguées cette année).

De l'avis même de la direction, cette purge imposée au budget de fonctionnement s'apparente à une équation dont la résolution est impossible.

Comment, en effet, réduire de 12 % des postes de dépenses qui sont pour la plupart incompressibles, voire structurellement orientées à la hausse (fluides, affranchissement - la direction en est réduite sur ce point à abandonner la LRAR sur des notifications aux contribuables et à s'affranchir de la réglementation, frais de déplacement...).

Matériel de transport : 6 véhicules de service sur 7 auraient dû faire l'objet d'un remplacement selon les critères définis par la DG, le renouvellement sera limité à 2 pour l'année 2012.

Sur la gestion administrative du parc de véhicules (réparations, entretien, contrôle technique) la CGT a souligné que celle-ci, assurée par le passé par le service logistique des directions, faisait désormais l'objet d'une gestion par une société privée (marché national). Il ne nous a pas été possible de connaître le coût de cette privatisation mais la logique d'économie budgétaire est à notre avis loin d'être justifiée.

Les dépenses liées à la sécurité, qui avaient progressé de 11 % en 2011, sont gelées .

La CGT avait déjà demandé lors d'un précédent Comité à ce qu'il soit fait appel à des convoyeurs de fonds chaque fois que cela est possible pour assurer les dégagements de caisse. Ainsi, le Centre des Finances de Lourdes ne dispose toujours pas de cette possibilité alors que les sommes en jeu sont particulièrement importantes. La CGT a par ailleurs rappelé que ces questions de sécurité des agents concernaient aussi l'ensemble du réseau des trésoreries.

L'austérité budgétaire laisse cette question sans réponse, la Mission Maîtrise des Risques rattachée directement au Directeur n'intégrant pas, quant à elle, cette problématique. Sans doute que la sécurité des agents ne mérite pas que la Direction Générale la considère comme un indicateur suffisamment important.

La CGT a également alerté la Direction sur **les besoins de remplacement des copieurs** installés dans le réseau, qui ont, par les vertus de l'obsolescence programmée, tendance à tomber en panne en cascade.

Une administration comme la notre ne peut se permettre de laisser des services sans copieurs ou imprimantes.

La Direction Générale ne doit pas avoir le même souci puisqu'il n'y a toujours pas de marché national de maintenance, les directions locales étant livrées à elles même pour parer au plus pressé.

Le parc informatique avait connu un renouvellement important et anticipé en 2011. En 2012, rien n'est prévu sur ce point.

Crédits Auxiliaires : comme en 2011 (la CGT a demandé un bilan détaillé sur 2011 par services) la dotation sera de 6,23 agents équivalent temps plein.

Frais de déplacement :

Ce poste de dépense enregistre une baisse programmée de 30 000 euros (-12 %) par rapport à 2011.

Sur demande de la CGT la direction a précisé que la réunion organisée en mars et avril au Pullman par Philippe Parini aura coûté 3 200 euros au département.

La baisse programmée de ce poste en 2012 est difficilement compréhensible dans la mesure où la fusion de la DGI et de la DGCP ne peut que générer des besoins en formation supplémentaires. La direction a indiqué à ce sujet qu'elle espérait pouvoir maîtriser ces dépenses en augmentant le nombre de formations locales.

Quoiqu'il en soit, le niveau de dépenses au 31.03.2012 est déjà supérieur de 7000 euros aux dépenses programmées sur le trimestre , ce qui nous fait penser que la direction est une adepte fervente du théorème de "l'espoir fait vivre".

La Direction a également précisé qu'elle favoriserait les déplacements par véhicule de service. Le principe général de remboursement de frais se faisant sur la base du billet SNCF de seconde classe. Les déplacements par avion sur Paris seront possibles dans la mesure où les réservations faites suffisamment tôt les rendraient plus intéressantes que les billets de train.

Les représentants CGT et SNUI ont voté contre le budget présenté.

La CGT a indiqué qu'elle demandait une 2ème réunion pour réexamen et amendement du projet de budget. La Direction s'y refusant, la CGT demande au Directeur de saisir par écrit la Direction générale et va parallèlement en informer le syndicat national.

③ Modification des horaires d'ouverture des guichets de la trésorerie de Tarbes Adour Echez.

Afin d'harmoniser les horaires d'ouverture de la trésorerie avec ceux des autres services publics implantés à la cité administrative, les horaires d'ouverture de la trésorerie sont désormais les suivants :

8h 45 /12 H00 13 H 30 / 16 H 15. (précédemment 9h/12h et 13h15/16h15)

Les représentants CGT et SNUI ont approuvé cette modification qui avait fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des agents de la trésorerie.

④ Calendrier de déploiement du référentiel Marianne pour la partie secteur public local :

Calendrier fourni sur le site internet CGT FP 65.

⑤ ISF : nouvelles modalités de déclaration et de paiement :

Faisant suite à la réforme de l'ISF du gouvernement (manque à gagner de 1,2 milliards d'euros pour le budget soit l'équivalent du recrutement de 60 000 enseignants) , de nouvelles modalités de déclaration et de paiement de l'ISF sont mises en place.

CGT et SNUI ont voté contre, ce qui contraint l'administration à reconvoquer le Comité. Nouvelle réunion que la CGT compte bien mettre à profit pour revenir sur l'ensemble des questions budgétaires.

⑥ Questions diverses :

La CGT a demandé l'examen en séance des 10 points suivants :

>Application de la retenue d'un jour de carence et amputation des jours ARTT au prorata de la durée des arrêts maladie (article 60 bis D de la loi de finances 2011).

La Direction a indiqué qu'en l'absence d'instructions de la DGFIP, elle n'appliquait pas (pour l'instant) le principe du jour de carence. La CGT a dénoncé l'injustice flagrante de l'instauration de ce jour de carence ainsi que les motivations fallacieuses du gouvernement pour l'imposer (ce jour de carence pénalisera les agents mais ne rapportera pas un centime aux caisses de sécu contrairement à ce qui a été dit par le gouvernement). Qui plus est, s'il devait être instauré après instructions centrales, la Direction serait amené à appliquer un principe de rétroactivité.

La CGT combat cette disposition et vous invite à signer la pétition sur cette question , cliquez sur le lien suivant pour y accéder) : http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/petition_jour_de_carence-2.pdf

Pour la proratisation des jours ARTT, la Direction a indiqué qu'elle nous communiquerait ultérieurement ses éléments de réponse.

> organisation du contrôle formel des déclarations au niveau des SIP :

Le directeur du pôle fiscal a indiqué qu'il souhaitait engager, dans la perspective de la campagne 2013, une expérimentation sur un échantillon de 200 déclarations visant à dissocier le contrôle formel des déclarations de la saisie proprement dite.

De notre point de vue, cette expérimentation n'avait d'autre objectif que de chercher à "rationnaliser" ou "rendre plus efficace" le travail des agents en le parcellisant.

Expérimentation qui aurait pu aboutir, au vu des chronométrages qui n'auraient pas manqué d'être effectués, à une généralisation du principe suivant :

Contrôle formel découplé de la saisie qui se serait faite dès lors au "**kilomètre**" selon l'expression admise pour les opérations purement mécaniques.

La Direction a rejeté toute volonté cachée de généralisation de l'expérience, ce que la CGT a mis en doute car, s'il s'agit uniquement de se livrer à une expérience pour la beauté du geste, autant s'en exonérer.

La CGT a également rappelé que les opérations de saisie continue étaient astreintes à des temps de pause réglementés et qu'elle demanderait, si la direction persistait dans sa volonté soi disant novatrice, à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité ainsi qu'au Médecin de Prévention d'évaluer cette initiative.

La Direction a décidé, en fin de compte, d'abandonner cette expérimentation.

> Agents en difficulté ou en souffrance :

La CGT a alerté sur la situation d'agents sur certains sites, comme les SIP. La preuve y est faite, et la direction ne nous a pas démenti, que les conditions de travail (au regard du déficit d'emplois) influent sur la santé des agents.

En clair, des agents sont malades du fait de la dégradation constante des conditions d'exercice de leurs missions.

La CGT a indiqué que l'on ne pouvait plus se contenter de faire un constat mais que des mesures s'imposaient, notamment la création d'emplois budgétaires sur ces sites. A défaut, la direction a indiqué qu'elle allait envisager sérieusement de mobiliser les équipes EDAR/EDRA , réponse qui à l'évidence déplacerait à terme les problèmes.

La CGT va saisir par écrit le Directeur Départemental sur ces cas de souffrance au travail en exigeant des réponses qui dépassent le constat ou l'affliction.

Les agents ont désormais besoin d'ACTES CONCRETS.

> Prise de congés au SIE de Tarbes :

La CGT avait déjà alerté la Direction le 10 avril dernier sur les abus de droit du chef de service en matière de droits à congés (interdiction de prise de congés à cheval sur juillet et août, délai disproportionné pour pouvoir poser des récupérations d'horaire, appréciation discutable des dispositions relatives aux autorisations d'absence....).

A la suite d'un entretien avec la direction, nous avons pensé qu'une mise au point permettrait de mettre fin à ces pratiques.

Cela ne semble pas avoir été le cas. Nous avons donc réitéré nos remarques lors de ce Comité.

S'il s'avère que le chef de service persiste dans son abus de droit, la CGT saura en tirer les conséquences pour agir.

> Mise en place d'un groupe de travail concernant le SIE :

La CGT avait obtenu en fin d'année 2011 qu'un groupe de travail soit créé en 2012 (groupe qui réunirait l'administration, les représentants des personnels et des agents des services concernés) pour appréhender les charges de travail et les conditions d'exercice des missions compte tenu des transferts importants de compétences sans création d'emplois qu'ont dû supporter les SIE.

Une première réunion de ce groupe de travail présidée par le Directeur du pôle fiscal se tiendra fin mai 2012.

> Réseau des trésoreries :

La CGT a demandé à ce que la nouvelle carte de l'intercommunalité (conséquence de la réforme territoriale) avec ses effets sur le réseau des trésoreries lui soit communiquée.

La CGT a également demandé à la Direction d'être complètement transparente sur la question du réseau de proximité, rappelant qu'elle ne laisserait pas faire des restructurations sans débat public.

Les logiques d'aménagement du territoire et les droits des agents doivent être intégrés avant toute restructuration du réseau.

La Direction a indiqué qu'elle n'avait aucun plan de restructuration envisagé à court terme. A suivre.

> Situation du poste de gardien concierge à la direction :

Actuellement il existe un poste de gardien concierge à la DDFIP. Les permanences de nuit et durant le week end sont assurées par des 3 contractuels bénéficiant de CDI temps partiel .

La Direction envisage, par mesure d'économie, de supprimer ce poste pour y substituer une société de surveillance.

Si tel devait être le cas, 3 salariés seraient licenciés.

La CGT a demandé à ce qu'il soit tenu compte de la situation de ces personnes. Elle condamne cette orientation qui ne ferait qu'ajouter de la précarité à la précarité déjà subie par ces trois salariés et demande à ce que le comité technique soit saisi avant toute décision.

> Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Ce droit est régi par le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007.

La CGT a voulu mettre l'accent sur cette question à la lumière des lacunes directionnelles constatées en matière d'exercice du DIF pour la préparation aux examens et concours de promotion interne.

Il s'avère en effet, que la Direction Générale se satisfait pleinement de situations totalement disparates entre départements.

Certaines directions départementales font apparemment ce qu'il faut pour informer et faciliter l'exercice de ce droit par les agents. **D'autres à l'image de celle des Hautes Pyrénées sont au ras des pâquerettes et s'accommodent aisément du non respect des dispositions réglementaires.**

La CGT a demandé à la direction de rectifier le tir et de tout mettre en œuvre pour faciliter l'exercice de ce droit par les agents du département.

Elle a demandé à la direction de s'inspirer du Tarn et Garonne qui prend le soin, conformément aux dispositions réglementaires, de notifier individuellement aux agents l'étendue de leurs droits en la matière (voir exemple sur le site CGT FP 65).

La direction a indiqué qu'elle modifierait sa pratique. La CGT sera vigilante et fera en sorte que ce droit des agents soit pris en compte dans notre département. Elle veillera notamment à ce que la direction des Hautes Pyrénées calque sa pratique, en matière d'information, sur celle du Tarn et Garonne.

> Incidence de la création des DISI sur les droits des agents et sur les moyens matériels :

La CGT a appelé l'attention de la direction sur le fait que des agents des services informatiques (c'est le cas dans notre département) avaient pu faire l'objet d'inscription sur les listes d'aptitude de C en B des directions départementales avec effet possible en 2013 et que la création des DISI faisait planer un doute sur ces promotions professionnelles.

Notre syndicat national nous a indiqué que ces promotions annoncées doivent être suivies d'effet, la direction Générale s'y étant engagée. Néanmoins, nous restons très attentifs à ce que ces engagements soient respectés et demandons à notre direction locale d'obtenir toutes les garanties en la matière auprès de la direction générale.

L'expérience a trop montré qu'en matière de droits des agents, qui plus est en période de restructuration, la vigilance doit rester de mise.

S'agissant des moyens matériels et notamment de transport , la CGT a demandé à ce que les agents des services informatiques aient l'assurance de pouvoir utiliser un véhicule de service pour leurs interventions (installation de matériel, dépannages ...).

Là encore il nous faudra être vigilant puisque nous n'avons pas d'engagement formel de la DISI sur la mise à disposition de véhicules pour les agents.

La CGT a rappelé qu'à défaut de mise à disposition elle accompagnerait et soutiendrait les agents s'ils se refusaient à utiliser leur véhicule personnel pour un usage professionnel.

> Mise à disposition des agents de matériel informatique déclassé:

La CGT a demandé à ce que l'initiative de mise à disposition des agents de matériel informatique déclassé soit renouvelé en 2012.

La Direction a donné son accord de principe et indiqué qu'elle informerait les agents. Nous n'avons pas eu connaissance du nombre de micro ordinateurs qui seront cédés aux agents.

➤A la demande de l'Union SNUI Sud trésor, la question du Dernier Emploi Vacant a également été discutée.

Pour la CGT, L'interprétation du relevé de décisions du groupe de travail national d'octobre 2007 et de sa fiche n°6 relative aux règles à appliquer en cas de demandes de mutation exprimées au titre du DEV par les agents dont l'emploi a été supprimé nécessite que la Direction Générale réponde de manière officielle sur les règles d'application des conclusions de ce groupe de travail.

Au centre de la discussion : **l'existence d'un dispositif de PRIORITE pour les agents concernés par la suppression de leur emploi.**

La direction a indiqué qu'elle demandait la réunion d'un groupe de travail national pour clarifier la situation et gommer les ambiguïtés.

La CGT estime que cette initiative est indispensable mais redoute que les réponses ne soient pas apportées de manière officielle par la direction Générale avant les prochaines CAP.

La CGT voulait également aborder la question des modalités de recouvrement forcé des produits locaux par les huissiers des finances publiques et de la fixation d'un seuil de 1 500 euros en deçà duquel il est fait appel aux seuls huissier du privé.

Cette question n'ayant pu être abordée, elle sera discutée lors du prochain Comité technique qui devrait être reconvoqué avant 30 jours.

Vos élu(e)s CGT présents au Comité technique Local du 25 avril 2012

***Encarnita Cerrillo
Bernard Fourcade
Gérard Duzer
Philippe Peres
José Navarro
Alain Estrade***

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...**

Nom prénom :
Adresse administrative :
eMail :
Grade : Echelon/Indice :
Temps partiel : Date:.....
Signature,



Bulletin à renvoyer à Alain Estrade (SIP Tarbes) ou Philippe Peres (SIP/SIE de Lourdes)